



## Aides aux contrat de professionnalisation

Par **dexter**, le **12/09/2009** à **17:22**

Bonjour,  
Je rentre dans ma dernière année d'étude (Master2), et je souhaite l'effectuer sous contrat pro.  
Malheureusement, l'entreprise qui veut m'embaucher n'a actuellement pas les moyens de me payer ce qu'exige un tel contrat.  
Le contact passe extrêmement bien et nous voulons vraiment travailler ensemble.  
Quelles possibilité s'offre à nous ?  
- l'OPCA peut-il prendre en charge mon salaire, tout en sachant qu'il prend déjà en charge mes frais de formation ?  
- l'employeur peut-il (avec mon accord) me rémunérer moins, ou d'une manière différente que ce qu'impose normalement un contrat pro ?  
- existe-t-il d'autres formes d'alternance plus avantageuses ?  
Si nous ne trouvons pas de solution nous ne pourrons rien faire ensemble, et il serait vraiment dommage de laisser passer une telle opportunité professionnel, surtout par les temps qui courent.  
Merci d'avance de votre réponse ainsi que de votre aide précieuse.  
dexter

Par **reno\_8**, le **14/09/2009** à **23:07**

êtes vous sure que ce soit la véritable raison ?  
désolé mais votre contrat pro est déjà un contrat aidé pour les entreprises avec une aide financière et une réduction de charges sociales.  
Votre patron ne connaît peut être pas tout cela..  
sinon, à part un contrat d'apprentissage , ce sera difficile de trouver plus avantageux...  
Excuse à approfondir par votre patron...